

L'AMI DU PEUPLE,

o u

LE PUBLICISTE PARISIEN,

JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,

Par M. MARAT, auteur de l'Offrande à la patrie,  
du Moniteur, et du plan de constitution, etc.

---

*Vitam impendere vero.*

---

Du Mercredi, 12 Janvier 1791.

Manceuvres criminelles du maire et du général mises en évidence. — Artifices du tribunal de police pour qu'elles ne soient pas dévoilées au grand jour. — Triomphe de l'Ami et de l'Orateur du peuple, des vainqueurs de la Bastille et du club helvétique. — Condamnation des mouchards et de Languedoc, leur chef.

*Evénement.*

C'en est un, sans doute, que d'avoir confondu l'imposture, démasqué le maire et le général, fait condamner leurs espions, leurs coupe-jarrets, et vengé la liberté de la presse des attentats sacrilèges des ennemis de la révolution.

On voit qu'il s'agit de la cause de l'Ami et de l'Orateur du peuple contre les mouchards du chef de la garde parisienne et du chef de la municipalité. Cette cause importante avoit été remise à lundi dernier : une foule immense de bons citoyens et de braves patriotes s'étoit porté à la maison de ville ; la garde étoit triplée ; les bayonnettes, dont la salle étoit hérissée, menaçoient l'auditoire, et Bailly étoit venu présider le tribunal. Il s'étoit imaginé, sans doute, que son grand nez en imposeroit au peuple. Après avoir reconnu que ce talisman étoit sans vertu, il sest mis à sermoner l'auditoire sur la scene énergique de la séance précédente, qu'il traitoit de scandaleuse ; et pour appuyer son homélie, il a tiré de sa poche le décret qui ordonne l'emprisonnement des auditeurs qui ne sont pas disposés à tout souffrir.

Les murmures du public lui ont appris que les décrets qui tendent à priver les citoyens de leur droit d'improbation et de réclamation, ne sont que des feuilles de choux. A peine avoit-il fini de pérorer qu'un jeune homme, nommé Mandar, plein de jugement et de fermeté, lui a fait jouer un autre personnage en l'apostrophant en ces mots : *vous êtes inculpé, Monsieur, dans la cause de l'Ami du peuple : vous ne devez point sieger : A ce coup de foudre, le municipal reste interdit, ses confreres se mettent à délibérer et bientôt il adresse ces paroles à l'auditoire : puisque le public vient de manifester, par l'organe d'un citoyen, son vœu pour que je ne préside pas : je me retire.* Homme inepte.

c'est la délicatesse et le devoir qui vous im-  
posoient l'obligation de vous récuser vous  
même pour juge dans une cause où vous  
êtes partie : si vous aviez eu quelque honnê-  
teté, quelque pudeur, auriez-vous attendu  
que le public vous en donnât l'ordre ? Ne  
négligeons pas ici d'observer, que la retraite  
du maire est un aveu tacite de ses turpi-  
tudes.

Voilà, cher lecteur, le prélude d'une nou-  
velle farce jouée par les juges municipaux  
pour empêcher que le voile qui couvre les  
mysteres d'iniquité de deux chefs atroces des  
contre-revolutionnaires ne fut déchiré. Je vais  
en démêler les ressorts secrets.

Le tribunal présenteoit à l'énergie du pu-  
blic, qu'il ne pouvoit se dispenser de faire  
droit à l'imprimeur de *l'Ami et de l'Orateur  
du peuple* contre les mouchards des Srs. Bailly  
et Mottié. Condamner de pareils scélérats,  
quelques chers qu'ils fussent à leurs patrons,  
n'étoit pas ce qui arrêtoit les juges ; ils n'é-  
toient embarrassés que de l'expédient qu'ils  
prendroient pour se dispenser de dévoiler  
aux yeux du public toute la trame des hon-  
teuses manœuvres, employées par le géné-  
ral et par le maire, pour corrompre à prix  
d'argent les soldats de la patie, et en faire  
des mouchards, des coupe-jarrets, toujours  
occupés à noter, à opprimer et à égorger  
les bons patriotes. Manœuvres atroces et té-  
nébreuses qui doivent suffire pour rendre ces  
dépositaires de l'autorité l'objet de l'exécration  
publique. Or l'expédient, concerté entre le tri-  
bunal, le maire et le général, étoit de lais-

ser condamner par défaut leurs mouchards, et de donner le change à l'auditoire, au moyen de quelques grimaces de Tartuffe. Le substitut a donc ouvert la scène, en lisant une protestation de l'infâme Estienne contre le jugement qui devoit être porté dans le jour, avec une supplique de remettre la cause à quinzaine, sous prétexte que sa vie étoit menacée : aussi-tôt le substitut s'est mis à improuver la supplique du moucharde favori du général, et à réquerir que la cour n'y eut point d'égards. A l'instant est prononcé un *soit fait comme il est réquis*. On entend quelques témoins, on élude les dépositions les plus importantes, on glisse sur les circonstances les plus honteuses : et le tribunal s'empresse de prononcer jugement contre les accusés, qui se gardent bien de se présenter pour se défendre : il les met hors de cour, et il condamne Estienne leur chef aux dépens envers l'imprimeur des deux écrivains patriotes.

L'affreuse sequelle de mouchards et coupe-jarrets, dénoncée par *l'Ami du peuple*, est donc convaincue d'être aux gages du divin Mottié et du vertueux Bailly, ces héros de la révolution, ces modeles de civisme, ces martyrs de la liberté.

Admirez, je vous prie, la justice distributive des juges à gages. Pour venger la gloire d'un libelliste infame, d'un espion, d'un coupe-jarret, d'un voleur fieffé, digne protégé du général, ces héros de Themis avoient condamnés à 25000 liv. de dommages l'imprimeur de *l'Ami et de l'Orateur*

*du peuple* : tandis que pour punir la violation de l'asyle d'un citoyen intact , l'enlèvement de ses papiers, un attentat odieux contre la liberté de la presse et la sûreté individuelle , ils n'accordent pas même la moitié de cette somme à l'innocent outragé. O les sages dispensateurs de la justice, les sublimes réparateurs des torts, les incorruptibles gardiens de nos droits ! Que faire, mes amis, vous l'Orateur du peuple, mon frere d'armes, et vous brave patriote, mon éditeur, il faudra bien nous contenter de cette somme, l'on ne veut pas nous ne donner davantage ; et comme vous n'êtes faits, ni l'un ni l'autre, pour en empocher un denier, je vous propose, moi qui ai mis l'affaire en train, si vous parvenez à la toucher, de la remettre toute entiere aux vainqueurs de la Bastille pour être distribuée à leurs infortunés camarades : quel plus noble emploi pourrions-nous faire de l'or arraché à des scélérats que de soutenir la vertu des gens de bien. Mais déjà vous m'avez prévenu.

N'allons pourtant pas disposer de la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Comme l'infâme Estienne n'a point de fortune connue, en le condamnant aux dépens le tribunal de police n'a pas accordé une obole à sa partie adverse. Le jugement rendu contre lui est donc une vraie dérision.

Mais j'ai bien d'autres reproches à lui faire : ce n'est point de lésinerie, c'est d'imbécilité ou plutôt de perfidie dont je l'accuse. Non, ce n'étoit pas une amende pécuniaire, c'étoit une peine infâmante, une peine inflictive, une peine capitale qu'il devoit prononcer contre les accusés. Les espions du maire et du général ne peuvent être sous le regne de la liberté que des suppôts honteux du despotisme : à ce

titre, ils doivent être flétris publiquement. Mais ces espions sont aussi des coupe-jarrets, des assassins : ils égarent l'opinion publique; ils prônent le chef indigne qui les soudoie, et ils maltraitent le citoyen impartial qui refuse de l'encenser. Que dis-je ! ils assomment, ils égorgent les amis de la patrie qu'ils ont notés.

Ce ne sont point là des assertions hazadées, ce sont de tristes vérités prouvées par des faits allarmans. Il y a trois mois que deux freres (1) vainqueurs de la Bastille, ont été blessés à coups de feu, par les scélérats à la solde du général.

Il est prouvé par les dépositions des vainqueurs de la Bastille, que ce sont les mouchards de l'état-major, conjointement à Beauregard, Geoffroi, Gouvin neveu, Senord et Rimbeau cavalliers du guet, qui ont maltraité et fait emprisonner plusieurs citoyens paisibles qui manifestoient dans le palais-royal leur opinion sur le sieur Mottié (2).

Il est prouvé que les nommés Louvain, Millet, Georges, Senard et Raimbeau, conduits par Geoffroi de concert avec Estienne, ont assommé à coups de ba-

(1) Leur nom m'échappe. Je les prie de me le faire passer avec des détails sur cet affreux attentant. En attendant, voici une circonstance de cette affaire qui me revient à l'esprit. Le brave vainqueur de la Bastille, qui a fourni, à credit, les chapeaux d'uniforme des vainqueurs de la Bastille, avoit présenté son mémoire à la municipalité. On lui promet de l'acquitter sous quelques jours. Dans l'intervalle, le général apprend par ses espions, que ce jeune homme a pris la défense de ses camarades assassinés : dès-lors il ne lui a pas été possible de se faire donner le plus léger à-compte. Comme il avoit emprunté lui-même la somme nécessaire pour faire cette fourniture, il s'est vu dans les plus grands embarras au terme de l'échéance de ses effets, qu'il a été forcé d'acquitter, en empruntant à douze pour cent. O le vertueux Mottié ! Si cet honnête citoyen n'est pas satisfait au plutôt, je dévoilerai en plein cette affaire honteuse.

(2) Voyez leur procès-verbal que j'ai publié dans la feuille intitulée : *le général Mottié vendu par ses mouchards.*

ton l'infortuné Rotondo , pour le punir d'un mauvais rebus contre le général ; et qu'ils l'ont fait jeter dans un cachot , après cet horrible guet à pan.

Il est presque certain que les coupe-jarrêts de la compagnie Hulin , ont étranglé l'infortuné Soret et les deux autres patriotes trouvés sans vie dans les fossés de l'école militaire.

Tant de crimes constans , dignes du dernier supplice , imosoient au tribunal de police l'obligation indispensable de lancer un ordre de prise - de - corps contre tous les mouchards et coupe-jarrêts dénoncés par l'Ami du peuple , les faire traduire dans les prisons criminelles , et de les livrer à la justice.

De pareils scélérats sont des monstres d'autant plus redoutables , qu'ils sont hautement protégés par le maire et le général , pour massacrer peu à peu tous les défenseurs de la liberté. L'intérêt de la société , l'amour de la patrie , la liberté , la sûreté publiques et individuelles , exigent que leurs crimes soient dévoilés publiquement , et qu'ils périssent sur un gibet. Ce sont tous ces grands intérêts qui me pressent de poursuivre ces malfaiteurs jusqu'à ce que la terre en soit délivrée. En conséquence , je vous somme vous *l'Editeur de l'Ami du peuple* , d'interjeter appel et de mettre au néant la sentence indigne du tribunal de police , dont l'unique objet est d'en imposer au public et de couvrir d'un voile impénétrable les mystères d'iniquités du chef de la municipalité et du chef de la garde parisienne , avec les crimes des assassins à leur solde. Je vous somme de remplir avec courage et constance ce devoir sacré de bon citoyen et d'homme d'honneur , sous peine d'être poursuivi vous-même comme infâme , si vous consentiez jamais à composer avec ces monstres. Et afin de donner à cette cause la célébrité que mérite son importance , tout ce que contient la capitale d'hommes éloquens , intégrés et courageux , seront invités à la plaider.

Le voici donc arrivé , mes chers concitoyens , ce moment si long-tems attendu , où la publicité de la procédure mettra un terme à nos maux ; où la honte d'avouer des sentimens injustes et de manifester des maximes d'oppression , forcera des juges corrompus de sacrifier à la justice ; où la crainte de l'opprobre amenera à capitulation les malversateurs ; enchainera

les perfides agens de l'autorité , et glacera d'effroi les conspirateurs. Qu'ils s'étaient tant qu'ils voudront , des décrets iniques d'un législateur vénal , le sentiment inné de la justice et la pudeur publique leur imposeront silence et feront triompher l'équité.

Accourez , ô vous tous qui aimez la justice ; remplissez ses temples , votre seule présence suffira pour contenir des juges corrompus , et sauver la patrie !

Lundi , un citoyen a été arrêté , au sortir de l'audience. Un cavalier de la garde , mouchard du sieur Mottié , ayant poussé son cheval sur ce citoyen , en a été tancé : à l'instant quatre autres cavaliers mettent pied à terre , et l'arrêtent. Il y a tout lieu de croire que c'est le jeune homme qui a rappelé Bailly à ses devoirs. Nul doute qu'il ne fût noté ; car des espions à doubles épauettes avoient pris son nom , sa demeure et son signalement. Citoyens , ce nouvel attentat appelle toute votre vigilance ; prenez des informations exactes ; allez réclamer votre concitoyen , et qu'il fasse procès aux alguazils qui l'ont arrêté. Leurs vues hostiles ne sont plus équivoques. Comme plusieurs citoyens vouloient savoir pourquoi cette arrestation , une quarantaine de cavaliers ont mis le sabre à la main , en s'écriant : « *Sacré dieu , nous soutiendrons La Fayette , nous sommes fous pour cela* ». Le bruit court que l'Orateur est arrêté ; d'autres citoyens demandent à un officier de service ce qu'a fait le détenu. Des propos tenus contre les cavaliers , répond celui-ci : ils déclarent qu'ils veulent connaître l'accusé ; à l'instant il appelle des cavaliers qui arrivent au galop , le sabre à la main , et auxquels il ordonne de chasser cette canaille. Citoyens , je vous l'ai dit cent fois , la garde à cheval n'est composée que de satellites de l'ancien régime , que de chenappans soudoyés : c'est le comble de la folie de nourrir de scélérats conjurés pour vous égorger ; réunissez-vous donc , pour demander qu'ils soient chassés de vos murs et rélégués sur les côtes de la Bretagne contre les Anglois. Le péril est éminent ; que toutes les sections s'assemblent , qu'elles aillent en députation , le maire à leur tête , demander à grands cris au sénat l'anéantissement de ces corps d'ennemis publics. Il ne sauroit le refuser sans se déclarer le soutien de ces meurtriers.

---

De l'imprimerie de M A R A T.